

Communiqué de presse du 19 août 2014

## **La nouvelle loi sur les jeux d'argent néglige la protection des joueurs**

**La mise en consultation de la nouvelle loi sur les jeux d'argent prend fin demain. Cette loi est appelée à régir dorénavant toutes les offres de jeux de hasard en Suisse. Addiction Suisse et les associations professionnelles saluent la réunion des anciennes lois sur les loteries et sur les maisons de jeux, mais dénoncent aussi, dans sa prise de position, d'importantes lacunes en matière de protection des joueurs.**

Avec la nouvelle loi, la Confédération entend réguler le secteur des jeux d'argent et le rendre le plus attractif possible, notamment en élargissant la gamme des jeux en ligne afin d'éviter l'utilisation d'offres illégales ou étrangères. Dans ce contexte, les professionnels des addictions plaident vigoureusement en faveur de mesures ciblées destinées à protéger de manière précoce les joueurs problématiques et à empêcher les joueurs compulsifs d'alourdir leurs difficultés et celles de leur famille.

### **Nouvel organe consultatif de prévention de la dépendance au jeu**

La création d'un organe consultatif dans le domaine de la lutte contre la dépendance au jeu vise à renforcer la protection des joueurs. Les professionnels des addictions saluent cette innovation mais rappelle aussi que, pour qu'il soit crédible et opérationnel, la loi doit aussi doter cet organe de compétences et de droits. Il doit notamment disposer d'une garantie d'accès aux informations détenues par les opérateurs de jeux et les organes de surveillance, comme par exemple celles concernant le processus d'admission des nouveaux joueurs.

### **Les cantons ont besoin de moyens**

Addiction Suisse et les associations professionnelles des addictions saluent l'obligation légale faite aux cantons de développer des mesures de prévention et de traitement en matière de jeu de hasard problématique ou pathologique. Les moyens financiers pour que les cantons puissent réaliser cet objectif ont toutefois été oubliés. Une taxe sur l'ensemble des jeux de hasard est en effet indispensable pour éviter que cette obligation ne reste qu'une



vaine promesse. Les professionnels des addictions demandent donc qu'une taxe sur les recettes des opérateurs de loteries et de paris ainsi que sur les recettes des casinos soit décidée.

### **Pas de publicité agressive**

La loi prévoit l'ouverture du marché aux jeux de casino en ligne. Cela ne doit pas compromettre la protection des joueurs qu'il convient donc d'adapter aux nouvelles technologies. Addiction Suisse et les associations professionnelles considèrent que les éléments addictifs des actuels jeux en ligne illégaux doivent être bannis des futurs jeux de casino en ligne autorisés par la loi. La publicité individualisée ou spécifique à certains groupes cibles ainsi que des offres d'appel telles que les crédits de jeu gratuits ou les jeux d'initiation gratuits doivent aussi être interdits. Ces méthodes s'adressent d'ailleurs surtout aux jeunes joueurs.

### **Jeux de hasard: faits et chiffres**

Sur la base d'études suisses et internationales, on estime à environ 120 000 les joueurs problématiques ou pathologiques en Suisse. Le nombre de familles et de proches concernés par des problèmes matériels et psychiques en lien avec le jeu est plusieurs fois supérieur à ce chiffre.

Selon des études internationales, 5% des suicides pourraient être liés au jeu de hasard excessif, alors qu'on estime à 550 – 650 millions de francs les coûts sociaux liés à la dépendance au jeu en Suisse.

En 2012, la clé de répartition des loteries et l'imposition des casinos ont généré 929 millions de francs affectés à des fins d'utilité publique. Une large part de ces ressources et des bénéfices des opérateurs de jeux provient des joueurs qui ont un comportement de jeu problématique.

Vous trouverez [ici](#) la réponse détaillée (en allemand) d'Addiction Suisse à la consultation sur la nouvelle loi sur les jeux d'argent (LJA) et [ici](#) celle des associations professionnelles.



ADDICTION | SUISSE

**FACH  
VERBAND  
SUCHT**

**GREAA**  
GROUPEMENT ROMAND D'ETUDES DES ADDICTIONS

ticino**(addiction)**

**Renseignements:**

Corine Kibora, porte-parole d'Addiction Suisse, Tél.: 079 730 60 75

Jean-Félix Savary, secrétaire général du GREAA, Tél. 079 345 73 19

**Plus d'informations sur notre site internet** <http://www.addictionsuisse.ch>

**Vous trouverez le présent communiqué de presse sur :**

<http://www.addictionsuisse.ch/fr/actualites/communiqués-de-presse>